

La CGT départementale communique...

Union Départementale Cgt de Saône et Loire - 5 rue Guynemer - 71200 LE CREUSOT

Tél 03 85 57 35 15 - Mail nd71@cgt.fr

Agenda 2021

Commission Exécutive UD

- Lundi 10 mai
- Lundi 14 juin
- Lundi 12 juillet
- Lundi 13 septembre
- Lundi 11 octobre
- Lundi 13 décembre

7^e étape du Tour de France

Arrivée au Creusot
le vendredi 2 juillet

Journée d'été

«(thème) »

Jeudi 8 juillet au Creusot

44^e Congrès départemental

Jeudi 18 et vendredi 19
novembre au Creusot

Lundi 1^{er} mars 2021

Syndicat mines-énergie CGT 71 : "Mineurs CGT : dans la bataille sur tous les préjudices"



La cour d'appel de Douai vient dans un arrêté de reconnaître le préjudice d'anxiété sur 727 dossiers. (Même si le délai d'appel par l'AJE au nom de l'Etat est encore juridiquement possible...mais ne devrait pas être utilisé au nom du respect de la corporation !)

Les mineurs CGT se félicitent de cette victoire.

En effet, ils sont engagés dans de multiples régions minières sur la reconnaissance des nuisances et conséquences des difficiles conditions de travail imposées aux mineurs tant au fond qu'en surface.

Ces dossiers sont souvent suivis par les syndicats CGT avec des cabinets et avocats qui agissent en concertation. Les actions menées en commun, y compris avec des salariés des Industries Électriques et Gazières, ont pesé sur les décisions des différentes juridictions et font progresser positivement les jurisprudences.

Elles ouvrent aujourd'hui des perspectives nouvelles pour faire reconnaître à d'autres mineurs (et salariés) les nuisances et préjudices subis non seulement sur l'amiante, mais aussi sur de nombreuses substances cancérigènes que détaille l'arrêt de la cour d'appel (silice, fumées de diesel, brouillards d'huile, fumées de tir...).

La prévention, la reconnaissance, la réparation, justifient pleinement le combat mené dans lequel la CGT est pleinement engagée aux côtés de tous les salariés, retraités et de leurs familles... Avec des succès comme le fait qu'un décès lié à la Covid19 pour une personne en maladie professionnelle soit imputé à la maladie professionnelle.

A cette heure, nous avons une pensée pour tous ceux qui, pour différentes raisons, n'ont pas été reconnus et ont souvent laissé leur vie faute d'avoir pu éviter les expositions imposées par les exploitants et employeurs qui se sont souvent exonérés des responsabilités et prises en charge financières, renvoyant celles-ci à la collectivité. Fortement engagée, et ce dans toutes les substances et instances minières sur ces questions mais aussi sur le suivi post-professionnel des ex-mineurs, la FNME CGT MINES entend bien utiliser l'élan nouveau qu'amène cet arrêté pour développer encore son activité sur toutes les questions d'AT-MP (Accidents du Travail et Maladies Professionnelles).

Il est encore possible (nécessaire) de faire plus de prévention et de suivi sur les nuisances subies sinon c'est en termes de pertes de chance que s'apprécieraient les blocages éventuels de ces démarches de prévention. Les militants mines-énergie sont à disposition dans leurs permanences au Syndicat des Mineurs en lien étroit avec toutes les structures de la CGT, même en ces périodes de restrictions et de pandémie dans le respect des règles sanitaires.

Vendredi 5 mars 2021

Caravane TPE Autun : La CGT appelle les salariés des très petites entreprises à participer aux élections professionnelles

Les élections dans les très petites entreprises (TPE) auront lieu du 22 mars au 4 avril. La CGT ne souhaite pas passer outre une telle échéance. En effet, pour le moment, le syndicat est la première organisation représentative des salariés des TPE, et elle entend garder cette position. Selon l'union locale, « nous pouvons voir tous les jours combien il est important pour tous les travailleurs d'avoir des représentants combatifs et sans concession. Et cette élection doit leur permettre de bénéficier pour les quatre prochaines années de cette représentation ».

C'est pourquoi la CGT a mis en place un barnum vendredi matin, jour de marché, sur la place du Champ-de-Mars. Il s'agissait de faire parler de cette élection et de faire voter CGT. Cette journée a été également l'occasion de sensibiliser la population à la lutte de leurs camarades de Honeywell pour sauvegarder leur emploi et leur outil de travail.

L'UL met en place un bureau de vote électronique à la Maison des syndicats, rue du Clos-Jovet, les mercredis 24 et 31 mars de 8 h 30 à 17 h, et les vendredis 26 mars et 2 avril de 8 h 30 à 17 h.



Samedi 6 mars 2021

Montceau-les-Mines : Journée internationale des droits des femmes

Le 8 mars des premières de corvées

Une soixantaine de personnes s'étaient rassemblées ce samedi matin, au kiosque place de la mairie, pour célébrer avec deux jours d'avance le 8 mars, la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, à l'appel de Femmes Solidaires, de la CGT, du PCF, de la Ligue des Droits de l'Homme, ...

Une matinée placée sous le signe des revendications salariales, sociales et sociétales... rythmées par les chants de la Mère en Gueule qui ont apporté un air de liberté et une bouffée d'oxygène printanière en cette période si particulière !

Comme l'a souligné R. Wattebled pour la CGT, les femmes sont omniprésentes dans les mouvements féministes et portent leurs revendications dans les cortèges des différentes manifestations dans tous les pays du monde, contre l'injustice économique et sociale. Il ajoute que la CGT s'associe à toutes les luttes des femmes dans tous les secteurs de la société.

Que dire de Macron, lorsqu'il annonce que les femmes seront les premières gagnantes de la réforme des retraites ? « Ce grand bavard aux allures de premier de la classe ne sait pas ce que c'est que de vivre avec un SMIC ou avec une pension de 700€ ! Il ne connaît rien de la réalité de ses concitoyens. »

L'émancipation ne doit pas être un vain mot. Il encourage les femmes à s'engager dans toutes les instances pour faire avancer leurs revendications !

Pour sa part, Michèle Juillot, présidente de Femmes solidaires Montceau-les-Mines revient sur l'égalité au travail, l'égalité salariale qui sont encore à gagner pour les femmes, celles qui bien qu'indispensables restent souvent invisibles et sous payées !

Elle indique que le 8 mars, syndicats et associations féministes appellent à une grève féministe pour exiger l'égalité au travail comme dans la vie, pour lutter contre les discriminations au travail et les violences faites aux femmes.

« Le féminisme, ce n'est pas la guerre des sexes, ce n'est pas l'inversion des rapports de domination. Nous voulons juste une société égalitaire.

Car sans les femmes, le monde s'arrête. On ne veut plus attendre ! »

Lundi 8 mars 2021

UL Cgt Mâcon : Premières de corvées, rien de changé; toujours mal payées, mal considérées, « mal traitées » harcelées.

À l'occasion de la journée internationale de mobilisation et de lutte pour les droits des femmes du 8 mars, il est nécessaire de rappeler que les femmes représentent la moitié des salarié-e-s. Elles continuent d'occuper majoritairement les temps partiels, les métiers peu reconnus et de percevoir des bas salaires.

Avant le COVID, pendant le COVID, après le COVID ? À diplôme et travail égaux, les femmes subissent des différences de rémunérations pouvant aller jusqu'à moins 27 %. Elles sont moins payées d'abord parce qu'elles subissent la précarité et le temps partiel.

Ensuite elles se heurtent à la ségrégation professionnelle. « Plafond de verre » tout au long de la carrière et « Parois de verre » en restant enfermées dans des filières et professions souvent dévalorisées dans notre société (caissières, aide à domicile, secrétaires, agentes d'entretien, aides-soignantes, infirmières ou professeurs des écoles...). Toutes ces professions essentielles que la pandémie a mis en lumière.

80% des emplois au Smic cela s'ajoute le fait qu'elles les hommes [1/4 en moins public]

Leurs carrières sont plus Ce qui se traduit par des celles des hommes.

Savez-vous que 25% des produisent au travail ?

L'index égalité hommes-femmes introduit en 2019 dans les entreprises par le gouvernement devait être la mesure qui mettrait fin à ces inégalités. Rien n'a changé. Il est indispensable :

- ☐ D'instaurer des sanctions pour les entreprises et les administrations qui discriminent
- ☐ De mettre fin au temps partiel de moins de 24H hebdomadaires, en commençant par le paiement de la cotisation retraite de l'employeur à temps plein pour tous les temps partiels de moins de 24H
- ☐ De revaloriser immédiatement les emplois à prédominance féminine
- ☐ De rattraper les écarts de carrière
- ☐☐ De faire cesser l'individualisation des rémunérations, source de discrimination à l'égard des femmes cadres.

Réaliser l'égalité salariale et professionnelle permet non seulement de mettre fin à une injustice flagrante mais aussi de dégager des ressources nécessaires pour financer notre système de retraite. Augmenter les salaires des femmes, c'est augmenter les cotisations et donc le financement des retraites de l'ordre de 5,5 milliards par an selon la CNAV

De la formation à la vie professionnelle ou en société, les stéréotypes renforcent les inégalités.

La CGT, en combattant les discriminations, travaille à une culture d'égalité entre les femmes et les hommes et ses revendications dans tous les domaines prennent en compte ces besoins d'évolution des droits humains.



sont occupés par des femmes. À obtiennent moins de primes que dans le privé et jusqu'à 1/3 dans le

souvent plafonnées, bloquées... retraites inférieures de 42 % à

agressions sexuelles se

Mardi 9 mars 2021

Caravane TPE Le Creusot



Ce mardi, c'est entre 9h et 16h que la caravane de la CGT a fait escale au Creusot face à l'Alto. C'était à l'occasion des élections professionnelles pour les très petites entreprises (TPE) que des membres de l'Union locale et départementale étaient venus informer les passants sur leurs droits à pouvoir être représentés malgré l'absence de représentants du personnel dans les entreprises de moins de 10 personnes.

Au cours de la journée, des flyers ont été distribués dans les secteurs de Saint Sernin, Montchanin, Couches, le Creusot et Etang-sur-Arroux.

Patrick MARTIN, secrétaire général de l'Union locale CGT, présent ce mardi matin, a rappelé que l'élection existe depuis 8 ans. Les représentants TPE sont élus pour 4 ans au niveau de la grande région Bourgogne Franche-Comté. C'est aussi l'occasion de rappeler aux salariés des TPE qu'ils peuvent obtenir conseils et soutiens grâce à ces représentants. Aussi sont-ils invités à tous voter entre le 22 mars et le 6 avril pour élire leurs représentants, par voie électronique. Et pour ceux ne possédant pas les moyens techniques pour le faire, l'union locale de la CGT tiendra une permanence la semaine du 22 mars tous les matins de 9h à 12h et de 14h à 17h pour permettre un vote en présentiel.



Et d'indiquer : « Vous êtes salarié-e du particulier employeur, aide à domicile, assistant-e maternel-le ou concierge, vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salariés des secteurs de l'artisanat alimentaire, des petits commerces, des salons de coiffure, des cabinets médicaux et dentaires, des pharmacies, des cabinets d'expertise, des petites salles de spectacle, du sport, de l'animation et du secteur associatif, des garages auto, des hôtels, cafés ou restaurants, de la construction, de la métallurgie, du transport...du 22 mars au 4 avril 2021, vous allez être appelé-e à voter pour l'organisation syndicale de votre choix pour défendre vos droits. »

Et de rappeler que la CGT a été placée lors des précédents scrutins comme première organisation syndicale des salariés des TPE.

Les élus joueront ainsi un rôle de conseiller et/ou de médiateur en cas de désaccord avec votre employeur au sein de votre TPE.

Entre le 22 mars et le 4 avril prochain, exprimez-vous en ligne ou dans les bureaux de la CGT.

Jeu

Caravane TPE Louhans : La CGT à la rencontre des salariés des petites entreprises

Avant le départ pour tracter.



L'union locale CGT du Louhannais a installé jeudi, toute la journée, sa "caravane TPE" (très petites entreprises) à côté de la halle sur la place de la Charité.

« Du 22 mars au 6 avril, les personnes travaillant dans de très petites entreprises de moins de 11 salariées vont élire par vote électronique leurs représentants syndicaux pour la région Bourgogne Franche-Comté, rappelle David Musart, secrétaire de l'Union locale CGT. Il est important de voter d'autant plus que les TPE représentent un salarié sur cinq en France ». Avec cette action, la CGT a présenté ses propositions et incité les salariés à voter. Pendant toute la durée du vote, l'union locale tiendra une permanence pour permettre aux salariés de voter les mardis 23 et

30 mars de 8 h 30 à 13 h et les mercredis 24 et 31 mars de 14 à 17 h dans ses locaux au 15, rue Ferdinand Bourgeois. Pour compléter l'action de jeudi, des équipes sont parties tracter et transmettre leurs messages dans les TPE des secteurs de la Bresse.

Mardi 16 mars 2021

Caravane TPE Mâcon : Pourquoi et comment voter aux élections syndicales des TPE



Six membres de la CGT du département ont installé leur caravane rue Carnot, à Mâcon.

Ce mardi 16 mars, de 10 à 15 heures, la CGT a installé un stand dans la rue Carnot à Mâcon. Son objectif : que les salariés des très petites entreprises (TPE) prennent connaissance de l'élection syndicale qui a lieu du 22 mars au 6 avril prochain. « C'est important pour ces salariés d'avoir des représentants qui négocient leurs droits », explique Claude Cadot, responsable de la caravane de la CGT.

En Saône-et-Loire, 36 889 employés de TPE (moins de 11 salariés) sont appelés aux urnes. S'ils ont reçu du matériel de vote, peu vont l'utiliser. « C'est une démarche difficile, il faut le faire par voie électronique ou postale », détaille Christian Desmaris membre de l'union locale de la CGT Mâcon. Eux préféreraient une journée où les électeurs se rendraient physiquement aux urnes.

Pendant les 16 jours du scrutin, la CGT propose des permanences pour que les électeurs puissent voter sur des ordinateurs mis à disposition. Aux dernières élections, 9,43 % des inscrits avaient voté.



Jendredi 18 mars 2021

Caravane TPE Gueugnon : les élections professionnelles en quête de visibilité

Du 22 mars au 6 avril, un gros millier de salariés de très petites entreprises sont appelés au vote sur le territoire intercommunal. Des élections professionnelles forcément impactées par le contexte de crise sanitaire.

La CGT travaille d'abord à faire connaître ces élections.

Habituellement, le scrutin est boudé, voire ignoré. En 2017, seuls 9,43 % des salariés des très petites entreprises de Saône-et-Loire avaient participé aux élections professionnelles. Dans un contexte de crise sanitaire, la participation risque d'être encore inférieure, du 22 mars au 6 avril.

« Notre but est déjà de faire connaître cette élection »

Ainsi, la CGT a d'abord voulu jouer la carte de la visibilité, ce jeudi matin en installant son grand stand rouge devant le marché de Gueugnon. « Notre but est déjà de faire connaître cette élection », insiste Claude Cadot, qui travaille à la mise en place d'une véritable caravane à travers le département.

Toucher les salariés concernés n'est pas une mince affaire. Listing en main, les entreprises concernées sont identifiées. Mais taper à toutes les portes est impossible. « Déjà, on sait qu'on ne pourra pas voir celles et ceux qui travaillent dans les bars et les restaurants », pointe Yannick Segaud, secrétaire de l'Union locale.

« Une relation patriarcale peut se créer »

D'autres camarades ont visité les « Mais beaucoup sont sur les intercommunal, plus de 1 000 est vaste : « On peut parler des assurent l'entretien chez des chèque emploi-service. Dans patriarcale peut se créer », appliquer le Code du travail quand syndicat peut être un médiateur, l'amiable ».



commerces, ou certains artisans. chantiers ». Sur le territoire salariés sont concernés. Le spectre ouvriers agricoles, de ceux qui particuliers et qui sont payés en certains cas, une relation explique-t-on à la CGT. « Et faire on est isolé, ce n'est pas évident. Le pour gérer certaines situations à

Si le vote peut se faire en ligne, l'Union locale CGT assurera également des permanences au local de la rue des Bruyères, les mercredis 24 et 31 mars, puis le vendredi 2 avril.

Mardi 23 mars 2021

Caravane TPE Chalon : présente ce mardi à Chalon sur l'esplanade du palais de justice.

Cette caravane a permis aux membres de l'Union locale de la CGT de rencontrer les éventuels électeurs afin de les informer sur l'existence et l'importance du vote TPE qui a débuté hier lundi 22 mars jusqu'au 6 avril.



Plusieurs équipes de militants se sont déployées pour réaliser une campagne de collage, réaliser des distributions dans les commerces du centre-ville. Jusqu'au 6 avril, ils iront même à la rencontre des assistantes maternelles à la sortie des écoles.

Cela concerne les gens dans des entreprises de moins de 11 salariées et des employés du particulier employeur comme, une aide à domicile, une assistante maternelle ou encore un jardinier. Ces élections peuvent se faire soit par vote électronique, soit par courrier postal dans une enveloppe T, gratuite pour les salarié-es.

Si l'on se base sur les chiffres d'il y a 4 ans, le taux de participation s'était fixé à moins de 10% de votants. Il est donc nécessaire de faire connaître ces élections, en particuliers, aux salariés souvent isolés et peu nombreux afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits.

Une partie des salariés votant ne sont même pas couverts par des conventions collectives d'où l'importance de disposer de représentants pour défendre les salariés auprès des PME devant les prudhommes.

La CGT souhaiterait que ces élections soient mieux traitées au niveau du gouvernement. Pour voter, les 36 889 salariés concernés du département dont environ 9600 sur le Chalonnais, ont reçu, la semaine dernière une enveloppe personnelle incluant le matériel de vote. Ils ont aussi reçu de la CGT trois feuillets rappelant l'ouverture des bureaux de vote CGT sur tout le département mais surtout les revendications que nous porterons à la commission paritaire régionale et interprofessionnelle. La CGT préside actuellement cette commission et entend faire aboutir la mise en place d'activités sociales et culturelles, pour permettre aux salariés des TPE d'avoir accès à des avantages identiques à ceux des grandes entreprises possédant un CSE.

Mardi 23 mars 2021

Manifestation de la CGT pour la convention collective de la métallurgie et soutien aux salariés d'Industeel

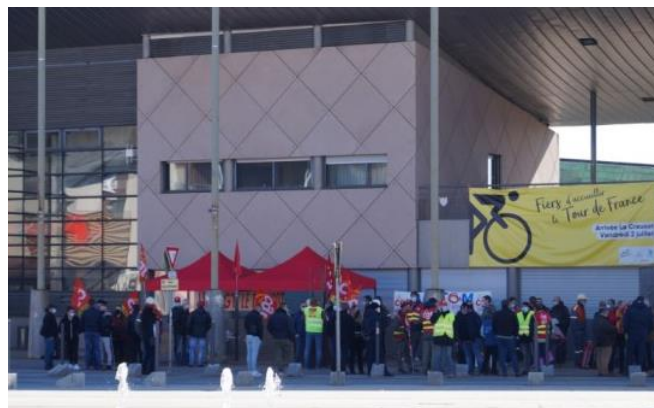
Ce mardi entre 10h et 14h, la CGT avait appelé à se réunir pour manifester contre des changements dans la convention collective de la métallurgie. Ce rassemblement devait être suivi par plusieurs appels à la grève partout dans la France et sur plusieurs sites du département notamment.

La CGT appelait à défendre les salariés du secteur, au maintien de l'emploi et au développement industriel.

Le syndicat s'oppose à une logique de recrutement sur des contrats liés à des commandes, donc à durée déterminée. Il s'oppose aussi à la remise en cause des salaires, rappelant qu'actuellement la convention collective de la métallurgie est la meilleure de France.

La CGT indiquait ce mardi matin être le seul syndicat à s'être positionné sur la question.

Il avait choisi ce jour de manifester devant le site d'Industeel, un choix symbolique, car le site est en vente. Il semblerait d'après les informations des syndicalistes présents que les acheteurs potentiels aient déjà été retenus par le groupe Arcelor Mittal, propriétaire actuel du site creusotin. Aucune information n'a été réalisée à destination des syndicats sur le sujet.



De nombreux sites industriels appelés à la grève

Au cours de cette journée de mardi, les salariés de nombreux sites ont été appelés à des mouvements de grèves de 2h minimum : à Industeel, Safran, Alstom, Thermodyn, Framatome Chalon, Amcor Chalon, Aperam Gueugnon.

D'après nos premiers retours, il semblerait que le mouvement ait été plutôt bien suivi au Creusot, avec de bons débrayages.

Le mouvement a été relayé par le comité départemental métallurgie de l'union départementale de la CGT. Il y avait de nombreux appels à la grève sur l'ensemble du département.

Ce matin au Creusot, la manifestation était encadrée par la présence de policiers.



Une prise de parole devant Industeel en matinée

Dans la matinée de mardi, J. Bauquier a pris la parole devant le site d'Industeel. Il dénonçait un « recul d'un siècle d'histoire sociale » imposé par l'UIMM.

« Or rien ne justifie un tel recul, qu'il soit industriel ou social dans un pays comme la France, qui est la 6e puissance mondiale, où la productivité du travail est la première au monde et qui est championne d'Europe de versement des dividendes : 200 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires par an et une évasion fiscale de 60 à 80 milliards d'euros par an. » a-t-il ajouté.

Et de dénoncer une désindustrialisation, la suppression de milliers d'emplois et des actionnaires « gavés ». Il a poursuivi son discours en dénonçant aussi la délocalisation de nombreuses productions : masques, bouteilles d'oxygène, vaccins etc.

Au passage, le syndicat a aussi dénoncé le « quoi qu'il en coûte » du gouvernement et le plan de relance sans « aucune conditionnalité, ni contrepartie sociale ».

Et de poursuivre sur la nécessité de reconstruire l'industrie française, les services publics et « exiger une autre répartition des richesses créées par le travail ».

Et de conclure : « Si nous voulons que le jour d'après ne soit pas pire que le jour d'avant, alors il nous faut continuer à se mobiliser à partir des entreprises et des revendications des salariés, être force de propositions et lutter sans relâche pour élargir le rapport de force et imposer le monde d'après, empreint de justice, d'égalité, de liberté et de progrès social. ».

Reste à savoir le niveau de mobilisation sur l'ensemble de la France et le poids de cette mobilisation dans les négociations pour maintenir la convention collective de la métallurgie telle qu'elle existe à ce jour.

Samedi 27 mars 2021

Digoin Élections professionnelles : des permanences pour faciliter le vote en ligne

Du 22 mars au 6 avril, les salariés des très petites entreprises (TPE) sont appelés aux urnes à l'occasion des élections professionnelles. Pour aider ceux qui souhaitent voter en ligne, l'antenne locale de la CGT va organiser des permanences.

Christian Peschang et Michelle Affonso dans le local syndical de la Bourse du travail.

Elles ne font pas la une des élections

vont concerner ces millions de salariés. quatre ans, ce scrutin syndical qui les entend leur voix. Si les inscrits sur les listes par courrier, ils pourront afin de faciliter la tâche mal,

l'outil Charolais-Brionnais a permanences. « Le vote condition que les gens s'en servir », explique le responsable Christian Peschang.



de l'actualité et pourtant les professionnelles dans les TPE prochaines semaines près de 5 Organisé depuis 2012 tous les leur permet de choisir le représentera afin de faire électeurs préalablement auront la possibilité de voter également le faire en ligne. Et de ceux qui maîtrisent peu, ou informatique, l'antenne CGT décidé de mettre en place des électronique c'est bien, mais à aient un ordinateur et sachent

« Des avocats gratuits »

Pour se faire, la Ville a mis à disposition une salle située au 2^e étage du bâtiment de la rue Maynaud de Bisefranc. Une permanence y sera assurée les 22, 25 et 29 mars (de 9 h à 14 h) ainsi que les 1^{er}, 2 et 6 avril (de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30). Si ces élections sont souvent marquées par un fort taux d'abstention, la CGT incite les salariés à participer. En mettant notamment en avant le travail réalisé à longueur d'année pour les accompagner.

« On essaie de sortir des fantasmes de la CGT bouffeur de patrons, raconte Christian Peschang. Notre principale activité, c'est l'aide, du conseil et du soutien aux salariés. On est formés à la connaissance du code du travail et à sa bonne application. À Digoin, on a par exemple trois personnes habilitées pour aider les gens en procédure de licenciement. On est des avocats gratuits en quelque sorte ». « On voit bien que les gens sont dans une misère pas possible, abonde la trésorière Michelle Affonso. On est contents de pouvoir les aider et de les voir repartir avec le sourire ».

Mercredi 31 mars 2021

MÂCON : Les retraités dans la rue !

Ce matin, cinq organisations départementales de retraités (CGT, FO, CFE-CGC, FSU et FGR-FP) étaient réunies devant la préfecture pour monter leur mécontentement sur plusieurs points. Une soixantaine de personnes ont défilé dans les rues de Mâcon et sur les quais...

Pouvoir d'achat en berne, demande d'aide à l'autonomie, stigmatisation des personnes âgées, maintien et développement des services publics, vaccination gratuite pour tous... Les revendications ne manquaient pas !

« Depuis de nombreuses années, les retraités, par le blocage des pension accompagné d'une augmentation de la fiscalité et d'une explosion des prix, subissent une érosion de leur pouvoir d'achat les emmenant de plus en plus vers la précarité, explique Michel Maillat de la CGT dans son discours. Face à la situation, l'augmentation des pensions est une urgence. Les pensions nettes n'ont évolué que de 6.26 % du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2019, alors que l'indice des prix INSEE hors tabac a évolué de 12.93 % et le SMIC de 20.05%.



De nombreux retraités (singulièrement les femmes) ont des pensions mensuelles égales ou inférieure à 1 000 € et sont contraints à des privations importantes pour boucler leur fin de mois. Nous exigeons une revalorisation immédiate de 100 € comme une première étape avant les 300 € nécessaires pour vivre dignement. »

Autre sujet mis sur la table : la perte d'autonomie. « Les personnels manquent cruellement dans les EHPAD ou au niveau des services à domicile pour assurer soins et qualité de vie aux personnes en perte d'autonomie. 200 000 embauches sont nécessaires dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile. Nous exigeons que soit votée rapidement une loi au niveau du grand âge et de l'autonomie, promise par le gouvernement en 2019, répondant aux besoins de la société. (...) Ce n'est pas aux retraités de financer le droit à l'autonomie, ni par l'impôt ni par les mesures fiscales supplémentaires. L'aide à l'autonomie doit être reconnue par la branche maladie de la Sécurité Sociale avec un financement par les cotisations sociales. »

Nous n'acceptons pas que les retraités soient ainsi stigmatisés, poursuit Michel Maillet. Notre retraite nous l'avons méritée et nous l'avons gagnée par des années de travail et de cotisations sociales. Nous avons droit au respect ! Nous refusons d'opposer les générations entre elles. Cela ne vise qu'à masquer la responsabilité de ceux qui ont, pendant des années asphyxié l'hôpital et taillé dans les ressources de la Sécurité Sociale.

Michel Maillet

Parmi les autres sujets abordés, des services publics qui répondent aux besoins de toutes et tous : « Et cela passe par le maintien et le développement des services publics en stoppant les délégations et les privatisations de services publics. Il en est de même pour le maintien des guichets ou accueils physiques dans les administrations et services publics qui ne doivent pas être systématiquement remplacés par des procédures dématérialisées. »

Et bien sûr la vaccination : « Les vaccins sont des biens communs et ne doivent pas faire l'objet d'enjeux financiers. C'est pourquoi beaucoup d'acteurs, demandent de lever la propriété privée sur les brevets qui empêche la diffusion des vaccins tout en étant le support de profit indécents. (...) De plus, il faut au plus vite mettre un frein à l'obligation de s'inscrire en ligne pour accéder à la vaccination. (...) Pour nous, les vaccins doivent être gratuits pour tous et libérés de tous les brevets. »

Formations syndicales départementales 2021

Du 31 mai au 4 juin

Formation Prudis session 2

Du 14 au 18 juin

Formation des nouveaux
défenseurs syndicaux

Mardi 15 juin

Journée découverte

« S'impliquer dans la Cgt » et
« Participer à la vie de la Cgt »

Du 21 au 25 juin

Formation CSE au Creusot

Jeudi 16 septembre

Journée découverte

« S'impliquer dans la Cgt » et
« Participer à la vie de la Cgt »

Sept-oct

Formation CSE à Chalon/Saône

**Du 27 septembre au 1er
octobre**

Formation Prudis session 6

Du 11 au 15 octobre

Formation défenseures
syndicales expérimentés

Nov-déc

Formation CSE à Mâcon-Louhans

Du 6 au 10 décembre

Formation de Niveau 2 – 1^{ère}
partie avec 2^e partie **du 31
janvier au 4 février**

Fin 2021

Formation Vie Syndicale module
1 et module 2

.....**Rappel des journées d'action à venir**.....

Journée de mobilisation du jeudi 22 avril

Une mobilisation pour la sauvegarde des emplois APERAM de Gueugnon et contre le projet de casse de l'industrie de la cité des forges aura lieu le jeudi 22 avril sur **la Place de la Forge à Gueugnon à 10h puis départ en manifestation** (voir tract en PJ).

L'Union Locale d'Autun organise un co-voiturage. Rendez-vous à 8h30 au parking du plan d'eau du Vallon / Départ 8h45.

Journées de mobilisation du vendredi 23 avril

✓ **Union Locale Mâcon**

L'UL vous invite à participer au rassemblement et manifestation **le vendredi 23 avril à 14 h devant le théâtre de Mâcon** contre la réforme de l'assurance chômage (voir tract en PJ°

✓ **Union Locale Chalon/Saône**

Suite à l'appel de 5 fédérations CGT (voir PJ), une mobilisation aura lieu le vendredi 23 Avril contre la réforme de l'assurance chômage, l'UL vous appelle à 2 heures de grève le 23 Avril de 10h à 12h.(voir tract en PJ)

Nous vous donnons RDV à 10h30 devant le Pôle Emploi Chalon Nord, 19 Avenue John Fitzgerald Kennedy.

Une action est prévue à 11h, merci de venir avec des casseroles, bidon et cuillères en bois pour faire du bruit afin de dire NON à cette réforme !



Les rendez-vous du 1er mai 2021

- ⇒ UL Autun : rassemblement 11h devant la mairie
- ⇒ UL Chalon-sur Saône : rassemblement 10h Place de Beaune puis manif jusqu'à l'Espace des Arts avec prise de parole
- ⇒ UL Macon : 10h30/11h devant la maison des syndicats et suivant le nombre, un circuit est prévu pour manifester
- ⇒ UL Montceau-les Mines : rassemblement 10h à l'Union Locale Cgt avec dépôt de gerbe